Le 18 avril 1918, Cheikhou Cissé est condamné à la déportation à perpétuité par le conseil de guerre de Dakar
Il s'était battu au Maroc, et aux Dardanelles, où il avait été blessé, puis rapatrié au Sénégal en 1917. Cheikhou Cissé est alors encore mobilisable, et les autorités militaires refusent de le laisser partir rejoindre sa famille comme il le demande. Opiniâtre, il insiste, et lutte pour ce simple droit, devenant, aux yeux de l'ordre colonial, un "fauteur de troubles". Lire la suite ici :

https://twitter.com/LarrereMathilde/status/854223777873489924

D'autres twithistoires récentes :

– 13 – 14 avril 1834 Insurrection républicaine à Paris
https://twitter.com/LarrereMathilde/status/852434511518461952

– Élection du conseil communal de Paris qui le lendemain pris le nom de COMMUNE DE PARIS.
https://twitter.com/LarrereMathilde/status/846009995984601088

– Publication d'un des plus beau texte pré-électoral….
https://twitter.com/LarrereMathilde/status/845537030360780801

Adresses Twitter
Mathilde Larrère
@LarrereMathildeRetour
QuestionsdeClasse(s) – Grégory Chambat
@Questions2C
François Spinner QdC
@FrancoisSpinner